



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 2 octobre 2025

Objet : Approbation de la Décision Modificative N°1 du budget annexe de la régie du Vieux Port

Date de la convocation : 26 septembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 26 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux octobre à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 26

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame DE GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur GRASSI Didier ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur PAOLI Jean François ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DE ZERBI Alexandre ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame BELGODERE Danièle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur DALCOLETTO François à Madame MATTEI Mathilde ;
Madame FILIPPI Françoise à Madame LACAVE Mattea ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur TIERI Paul ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ZUCCARELLI Jean à Madame SALGE Hélène ;
Madame ALBERTELLI Viviane à Monsieur MORGANTI Julien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-1 ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

2025/OCT/01/33

Vu la délibération du conseil municipal n°2025/MAR/01/05 en date du 27 mars 2025 portant approbation du compte financier unique 2024 du budget de la régie des parcs et stationnements ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2025/AVRIL/01/07 en date du 10 avril 2025 portant approbation du budget primitif du budget de la régie des parcs et stationnements concernant l'exercice 2025 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 30 septembre 2025 ;

En synthèse, le budget 2025 en section fonctionnement (budget primitif et décision modificative n°1) est le suivant :

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses d'exploitation en €	BP	DM1	BP+DM
Chapitre 011	720 000,00		720 000,00
Chapitre 012	287 000,00		287 000,00
Chapitre 65	500,00		500,00
Chapitre 66			0,00
Chapitre 67	357 478,31	-2 000,00	355 478,31
Chapitre 68		2 000,00	2 000,00
Chapitre 69	35 000,00		35 000,00
Chapitre 023	129 720,40		129 720,40
Chapitre 042	90 000,00		90 000,00
Total des dépenses d'exploitation	1 619 698,71	0,00	1 619 698,71

Recettes d'exploitation en €	BP	DM1	BP+DM
Chapitre 013			0,00
Chapitre 70	1 062 000,00		1 062 000,00
Chapitre 73			0,00
Chapitre 74			0,00
Chapitre 75	17 000,00		17 000,00
Chapitre 76			0,00
Chapitre 77	2 000,00		2 000,00
Chapitre 042	343,00		343,00
Résultat reporté	538 355,71		538 355,71
Total des recettes d'exploitation	1 619 698,71	0,00	1 619 698,71

En synthèse, le budget 2025 en section investissement (budget primitif et décision modificative n°1) est le suivant :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement en €	BP	DM1	BP+DM
Chapitre 10		10 000,00	10 000,00
Chapitre 13			0,00
Chapitre 16	23 655,88		23 655,88
Chapitre 20			0,00
Chapitre 204			0,00
Chapitre 21	82 982,65	30 000,00	112 982,65
Chapitre 23	588 516,63	-40 000,00	548 516,63
Chapitre 26			0,00
Chapitre 27			0,00
Chapitre 45			0,00
Chapitre 040	343,00		343,00
Chapitre 041			0,00
Solde d'exécution reporté			0,00
Total des dépenses d'investissement	695 498,16	0,00	695 498,16

Recettes d'investissement en €	BP	DM1	BP+DM
Chapitre 024			0,00
Chapitre 10			0,00
Chapitre 1068			0,00
Chapitre 13	429 931,05		429 931,05
Chapitre 16			0,00
Chapitre 21			0,00
Chapitre 23			0,00
Chapitre 45			0,00
Chapitre 021	129 720,40		129 720,40
Chapitre 040	90 000,00		90 000,00
Chapitre 041			0,00
Solde d'exécution reporté	45 846,71		45 846,71
Total des recettes d'investissement	695 498,16	0,00	695 498,16

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur Didier GRASSI,
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A la majorité des votants, Monsieur Julien MORGANTI ayant voté contre.*

Article unique:

- **Adopte** la décision modificative n°1 du budget de la régie du Vieux-Port de l'exercice 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Signé électroniquement le 06/10/2025


Paul TIERI

Le Maire,

Signé électroniquement le 06/10/2025


Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.